REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le



ID: 069-216901769-20250916-DE132025-AR



DÉCISION DU MAIRE N°13/2025

ATTRIBUTION DU LOT N°9 DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PÉRISCOLAIRE « LES PIMPINAUDES » À SOUCIEU-EN-JARREST

En vertu de la délégation du Conseil municipal au Maire en date du 9 juin 2020 suivant les dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

 $\it Vu$ le Code Général des Collectivités Territoriales, $\it Vu$ l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la consultation lancée par la commune en date du 20 juin 2025,

Considérant que les entreprises avaient jusqu'au 21 juillet 2025 à 09h00 pour remettre leur offre,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le lot n°9 du marché de travaux de construction d'un bâtiment périscolaire à

Soucieu-en-Jarrest à la société STORIA SAS, domiciliée 11 bis rue de la Favorite 69005

LYON, pour un montant de 12 039,69 € HT.

ARTICLE 2: La Directrice Générale des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui

les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise aux services de l'Etat

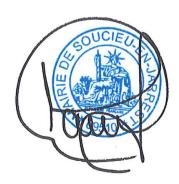
et à la Trésorerie Principale de Givors.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, Le 16 septembre 2025

> Le Maire, Arnaud SAVOIE

Transmission en Préfecture le : 2 2 SEP. 2025

Publié le : 2 2 SEP. 2025



Tél: 04 78 05 26 33

E-mail: contact@soucieu-en-jarrest.fr